Original Message -----

**From:** [Bruno Adolphi](mailto:b.adolphi@free.fr)

**To:** [sip-sie.henin-beaumont@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip-sie.henin-beaumont@dgfip.finances.gouv.fr)

**Sent:** Friday, October 02, 2020 4:40 PM

**Subject:** TAXE FONCIERE

Monsieur Le Directeur,

Un abattement a été institué et par la commune d'Evin Malmaison, et par la communauté d'agglomération d'Henin Carvin, abattement de 50% sur la part de leur taxe foncière, et pratiqué par les habitants situés dans les zones du Pig de la commune d'Evin Malmaison, de Courcelles les Lens et de Noyelles godault.

Président de l'Association P I G E je suis interrogé par certains habitants  d'Evin Malmaison qui ont bien déposé dans les temps leur déclaration de situation et qui s'étonnent de constater que l'abattement n'a pas été pris en compte sur la taxe foncière avis 2020.

D'autres ont par contre oublié de déposer cette déclaration et constatent l'absence de prise en compte de l'abattement

Je vous remercie de m'indiquer la marche à suivre afin de procéder à la prise en compte de cet abattement pour ces contribuables pénalisés en cette période difficile

A vous lire, je vous prie de recevoir Monsieur Le Directeur l'expression de mes salutations respectueuses.

Bruno ADOLPHI Président Association P I G E